



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 OCTOBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Présences :
- M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
 - M. Benoît Cassista, citoyen
 - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité (départ : 14 h, retour : 14 h 15)
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
-
- Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
 - M. Martin Desruisseaux, directeur adjoint – Police
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
 - M. Maxime Gagnon, directeur – Police
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (13 h à 13 h 19; retour : 13 h 29 à 14 h 24)
 - M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion de risque et sécurité civile
 - M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 13 h 37)
 - Mme Carole Lebel, capitaine – Division des normes professionnelles et du développement organisationnel (13 h à 13 h 33)
 - M. Gilbert Mireault, capitaine – Division de la surveillance du territoire
 - M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
 - Mme Guylaine St-Arnaud, secrétaire juridique
 - M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement (arrivée : 14 h 09)
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
 - M. Jean-Luc Trempe, chef de division – Prévention
 - M. François Vaillancourt, directeur général (13 h à 14 h 07)
- Absence :
- M. Lévis Ntabiriho, citoyen

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux membres du comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 août 2023**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 22 août 2023 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En réponse à Mme Maryse Bellemare qui demande pourquoi les pompiers présents portent des épaulettes roses, M. Dany Cloutier explique que c'est une initiative personnelle des membres du personnel pour le mois d'octobre, mois de la sensibilisation au cancer du sein. Pour chaque épaulette rose vendue, l'entreprise qui les vend fait un don à la Fondation du cancer du sein. Au mois de novembre, ce sera au tour des épaulettes bleues ainsi que du port de la moustache par les hommes pour le Movember.

5. **Présentation du travail effectué par la ressource en violence conjugale**

Mme Carole Lebel, capitaine à la Division des normes professionnelles et du développement organisationnel, présente le bilan de la ressource en violence conjugale. À la suite d'un sondage effectué par le ministère de la Sécurité publique sur les initiatives en matière de violence conjugale à travers le Québec, des subventions ont été offertes aux organisations policières leur permettant de présenter des projets innovants afin de développer des pratiques novatrices à l'interne en matière de violence conjugale.

La subvention obtenue a permis de créer un nouveau poste de policière ou policier ressource en violence conjugale, subventionné pour une durée de trois ans, avec possibilité de prolongation de deux ans, afin d'uniformiser la façon d'intervenir auprès des victimes, de mieux comprendre le cycle de la violence conjugale et d'aider à rebâtir la confiance des victimes face aux corps policiers. De plus, de la sensibilisation est faite auprès des auteurs et auteures de violence conjugale afin de pouvoir les référer à des organismes qui traitent cette problématique.

Des intervenants de la Maison de connivence et d'Accord Mauricie ont offert de la formation aux patrouilleuses et patrouilleurs ainsi qu'aux répartitrices et répartiteurs

afin de les outiller lorsqu'elles et lorsqu'ils ont à intervenir avec une victime ou une auteure ou un auteur de violence conjugale. Les dépliants des organismes le FAR et Accord Mauricie sont disponibles sur le site Web de la Ville et remis lors des interventions. Ils sont traduits en anglais et en atikamekw. Une documentation spécifique informative a été créée pour les élèves de niveau secondaire, dont la formation XOX au niveau secondaire 4. De plus, la formation Sentinelle est offerte aux agentes et agents ressources par la Maison Simonne-Monet-Chartrand afin de reconnaître les besoins et d'aider adéquatement les victimes.

Afin de bonifier les interventions, plusieurs outils ont été ajoutés dont l'aide-mémoire – Prévenir l'homicide du partenaire intime, le déploiement du bracelet anti-rapprochement et l'aide-mémoire post-intervention. De plus, de la documentation est remise aux victimes afin de les renseigner sur leurs différents recours, notamment la promotion d'un bloc de quatre heures d'avis juridique gratuit, la ligne Info-DPCP, la résiliation de bail dans les cas de violence conjugale ainsi qu'un dépliant de l'organisme CAVAC. La mise en place d'une ligne 24 h/24 7j/7 avec les maisons d'hébergement, dont la Maison de connivence et le FAR, permet une prise en charge des victimes dans les minutes suivant l'intervention. Enfin, huit ateliers d'autodéfense adaptés au contexte de la violence conjugale ont été offerts à 260 femmes en 2022. En 2023, plus de 400 femmes pourront bénéficier de dix activités.

6. **Nomination du nouveau capitaine à la surveillance du territoire**

M. Maxime Gagnon présente le nouveau capitaine à la surveillance du territoire, M. Gilbert Mireault. Ce dernier est à l'emploi de la Direction de la police depuis 2012, après avoir travaillé pendant huit ans à titre de patrouilleur et trois ans à titre d'enquêteur. Il a étudié au baccalauréat en sécurité publique – profil gestion policière, ce qui l'a amené à participer à ce concours. Son entrée en fonction officielle est prévue le 30 octobre 2023.

7. **Rapport d'activité du schéma de couverture de risques**

M. Rudy Hamel présente le rapport d'activité du schéma de couverture de risques. Ce rapport est déposé chaque année depuis 2007 conformément à *Loi sur la sécurité incendie*. Trois schémas ont été déposés et modifiés au fil des ans. Les rapports d'activité sont orientés sur le plan d'action qui comporte des actions, des optimisations et des mises à niveau. Ces schémas d'action, adoptés par le ministre de la Sécurité publique, sont entérinés par résolution par le conseil municipal. M. Hamel explique que l'obligation de déposer dans le rapport d'activité le pourcentage d'atteinte des dix pompiers en dix minutes sur les lieux d'un incendie dans des secteurs spécifiques de la Ville n'était pas incluse dans les plans d'action. Dorénavant, cette statistique sera validée à l'aide de la plateforme informatisée améliorée. M. Dany Cloutier ajoute que la force de frappe est calculée dans un cadre optimal et est affectée par diverses conditions, par exemple les camions hors de la caserne, la température, les entraves de la circulation et les équipes affectées à

d'autres interventions lors de l'appel. Du 1^{er} janvier au 5 octobre 2023, le pourcentage d'atteinte des critères du schéma s'élève à 87 %.


[...]

Levée de la réunion

Il est 14 h 24 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Guylaine St-Arnaud
Secrétaire juridique